

# SARL Fanny Roque

22 rue Théophile Gautier 33700

Mérignac

Email : [secretariat.shiatsufanny@gmail.com](mailto:secretariat.shiatsufanny@gmail.com)

Tel : +33687905415

Shiatsu



Fanny Roque

## Conditions générales de vente

### Désignation

La société SARL Fanny Roque désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 22 rue Théophile Gautier Mérignac 33700 SARL Fanny Roque met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Mérignac, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société SARL Fanny Roque
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société SARL Fanny Roque pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### Devis et attestation

Pour chaque formation, la société SARL Fanny Roque s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société SARL Fanny Roque, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC (toutes taxes comprises).

Il sera procédé au règlement de l'acompte de 200€ au moment de l'inscription. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation rappelé à l'article 13 du contrat de formation. Le Bénéficiaire souhaitant se rétracter pendant le délai de rétractation en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse SARL Fanny Roque 22 rue Théophile Gautier 33700 Mérignac et par e-mail à l'adresse [secretariat.shiatsufanny@gmail.com](mailto:secretariat.shiatsufanny@gmail.com). Dans ce cas, la somme déjà versée sera remboursée au Client.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Toute annulation ou rétractation doit faire l'objet d'une notification par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse SARL Fanny Roque 22 rue Théophile Gautier 33700 Mérignac et par e-mail à l'adresse [secretariat.shiatsufanny@gmail.com](mailto:secretariat.shiatsufanny@gmail.com)

En cas de dédit par le stagiaire après le délai de rétractation et à plus de 21 jours francs avant le début de la formation, une pénalité contractuelle de 200€, correspondant aux frais de dossier lui sera facturée. Toute résiliation à moins de 21 jours francs avant le début de la formation, ainsi que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation, imputable au Bénéficiaire, entrainera la facturation par l'organisme de formation d'une pénalité correspondant à 100% du prix de la formation initialement prévue et non exécutée.

La présente convention pourra être résiliée avant son terme et à tout moment, à l'initiative du stagiaire. Toute résiliation à moins de 21 jours francs avant le début de la formation, ainsi que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation, imputable au stagiaire, entrainera la facturation par l'organisme de formation d'une pénalité correspondant à 100% du prix de la formation initialement prévue et non exécutée, aux fins de réparer en tout ou partie le préjudice économique subi par l'organisme de formation. Cette indemnité contractuelle fera l'objet d'une facturation distincte de celle portant sur l'action de formation et ne pourra pas faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires. En aucun cas, le refus de prise en charge par un Organisme d'État ne pourra être considéré comme un cas de force majeure.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société SARL Fanny Roque ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### Force majeure

La responsabilité du Prestataire sera entièrement dérogée si l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par les présentes Conditions Générales de Vente, résulte d'un cas de force majeure ou d'une intervention du Client visant à entraver la bonne

SARL Fanny Roque | 22 rue Théophile Gautier Mérignac 33700 | Numéro SIRET : 88986122500015 | Code APE: 8690F

Numéro de déclaration d'activité: 75331279033 (auprès du préfet de région de: Nouvelle Aquitaine)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

Certification Qualiopi processus certifié République Française

# SARL Fanny Roque

22 rue Théophile Gautier 33700

Mérignac

Email : [secretariat.shiatsufanny@gmail.com](mailto:secretariat.shiatsufanny@gmail.com)

Tel : +33687905415

Shiatsu



Fanny Roque

réalisation de la prestation. Pour l'application des présentes Conditions Générales de Vente, la force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou inévitable au sens de l'article 1218 du Code civil, et indépendant de la volonté du Prestataire, comme par exemple, sans que cette liste soit limitative, une guerre, une catastrophe naturelle, une épidémie, un événement de nature à entraver la bonne marche de l'entreprise tel qu'un incendie, une inondation, une interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, une grève totale ou partielle quelle qu'en soit la nature telle qu'une grève des transports ou des services postaux. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles du Prestataire qui, dans le cas où le retard qui en résulterait le justifierait, se réserve la possibilité de demander la résiliation du contrat, sans être tenue de verser une quelconque indemnité et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société SARL Fanny Roque. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Protection des données à caractère personnel

La société SARL Fanny Roque déclare et garantit que les données à caractère personnel du Client sont collectées et traitées dans la limite de ce qui est strictement nécessaire au traitement de la proposition d'accompagnement et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, et ce en conformité avec le règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la législation applicable n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés, telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Ces données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et, au maximum, pendant une durée qui n'excèdera pas cinq ans à compter de la date de signature de la proposition d'accompagnement, sauf si le Client exerce, dans les conditions prévues ci-dessous, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation et la réglementation en vigueur ou si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Client dispose du droit d'accéder à ses données personnelles, d'en demander la rectification, la portabilité et l'effacement, ou encore en limiter le traitement. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, le Client peut exercer ses droits précédemment énumérés en adressant sa demande par courrier à l'adresse du siège social du Prestataire, à l'attention du Responsable du traitement des données à caractère personnel, lequel disposera d'un délai d'un mois, à compter de la réception de la demande, pour y répondre. En acceptant les présentes conditions générales, le Client donne son accord exprès au traitement de ses données à caractère personnel.

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société SARL Fanny Roque et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM-Médiation de la consommation. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnp-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM-MEDIATION-CONSOMMATION-23, rue Terrenoire-42100 Saint Etienne

A défaut de règlement amiable avec le médiateur, tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, y compris avant dire droit et nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie, sera de la compétence du Tribunal de Commerce de BORDEAUX